

ANNEXE 1:

Entretien de la filière

A) ENTRETIEN DE LA COLLECTE DES EAUX USEES :

Objectif : assurer un bon écoulement des eaux usées.

Que faire ?	Qui le fait ?	Quand le faire ?
Vérifier le bon écoulement par les tés ou regards de visite	Moi-même	Tous les ans
Nettoyer à haute pression les tuyaux	Un professionnel ou moi-même	Aussi souvent que nécessaire (cela peut être réalisé lors de la vidange de la fosse)

Remarques : Laisser accessibles et facilement ouvrables les tés ou regards.

En Cas d'obstruction :

- 1) je vérifie le niveau d'accumulation des boues dans la fosse (voir entretien de la fosse)
- 2) si le niveau des boues est correct, je procède à un nettoyage à l'aide d'un tuyau d'arrosage ou à haute pression par le té ou le regard de visite.



si le té ou regard de visite est proche des WC les eaux peuvent remontées dans le logement.

B) BAC DEGRAISSEUR :

Objectif : retenir les graisses et éviter le colmatage pour préserver mon dispositif d'assainissement.

Que faire ?	Qui le fait ?	Quand le faire ?
Nettoyer la surface (retirer la croûte)	Moi-même	3 à 4 fois par an
Réaliser la vidange complète du bac et le remplir en eau claire	Un professionnel agréé	1 fois par an

Remarques : je confie les graisses à un professionnel agréé ou je les mets dans le sac des ordures ménagères ou sur mon compost en veillant à leur recouvrement.

C) FOSSE TOUTES EAUX OU FOSSE SEPTIQUE

Objectif : retenir les graisses et dégrader biologiquement les matières solides par fermentation.

Que faire ?	Qui le fait ?	Quand le faire ?
Vidanger la fosse en prenant soin de laisser une petite fraction des boues en place et remplir en eau claire	Un professionnel agréé	Lorsque la fosse contient 50% de boues (50% du volume utile)
Vérifier l'état des ouvrages : - Bon écoulement - Absence de corrosion des parties non immergées (ouvrages béton)	Moi même	1 fois par an

Remarques : je laisse les regards accessibles, cependant je peux les agrémenter avec des éléments décoratifs légers.

Si ma fosse est située sur un terrain humide, il est impératif de réaliser la vidange en période sèche afin d'éviter la remontée de la fosse par flottaison sur la nappe.

COMMENT VERIFIER LA HAUTEUR DE BOUE DANS MA FOSSE ?

- 1) Prendre une perche d'environ 2mètres
- 2) Percer la croûte de la fosse et descendre jusqu'au fond de la fosse.
- 3) Repérer la hauteur totale de liquide dans la fosse (hauteur de perche humide)
- 4) Attendre quelques instants
- 5) Redescendre la perche dans la fosse très lentement, une résistance va se sentir dans la boue : repérer le niveau correspondant à la sortie du voile de boue sur la perche.
- 6) Apprécier la hauteur du dépôt par rapport à la hauteur totale du liquide.
- 7) Si la hauteur de boue atteint 50% du volume utile, il est nécessaire de vidanger.



SE MUNIR DE GANTS ET DE VETEMENTS DE PROTECTION

QUI REALISE LA VIDANGE ?

Une personne agréée par le représentant de l'Etat dans le département.

La liste des vidangeurs agréés est disponible sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne.

Une fois la vidange effectuée, le vidangeur est tenu de remettre au propriétaire (à l'usager des lieux) un document comportant les indications suivantes :

- *Son nom ou sa raison sociale et son adresse*
- *Le nom du propriétaire ou de son occupant*
- *L'adresse de l'installation ou la vidange a été effectuée*
- *La date de la vidange*
- *Les caractéristiques, la nature des effluents ainsi que la quantité de matières le éliminées*
- *Le lieu où les matières de vidanges sont transportées en vue de leur élimination.*

D) LE PREFILTRE

Objectif : retenir les grosses particules solides qui pourraient s'échapper de la fosse, afin de préserver mon traitement contre le colmatage.

Que faire ?	Qui le fait ?	Quand le faire ?
Vérifier la propreté du matériau filtrant, nettoyer au jet la masse filtrante, la remplacer si nécessaire	Moi-même	Minimum 2 fois par an

Remarques : *Le préfiltre peut être incorporé à la fosse ou se situé à la sortie de la fosse.*

Pour éviter le départ de matières dans le traitement :

- 1) *je dois colmater la sortie d'eaux de ma fosse avant de retirer le préfiltre,*
- 2) *je nettoie le préfiltre au-dessus du premier regard de ma fosse ou au-dessus de mon compost.*



SE MUNIR DE GANTS ET DE VETEMENTS DE PROTECTION
SE PROTEGER DES ECLABOUSSURES AU NIVEAU DU VISAGE.

E) LES VENTILATIONS

Objectif : créer une bonne circulation d'air afin d'évacuer les gaz de fermentation de la fosse pour limiter la corrosion et le dysfonctionnement des ouvrages.

Que faire ?	Qui le fait ?	Quand le faire ?
Vérifier le bon fonctionnement et l'état des ventilations (primaire et secondaires). (attention : casse de tuyau, aux feuilles, nids d'oiseaux...)	Moi-même	Tous les ans

Remarques : *il existe deux types de ventilations :*

- *Ventilation primaire : elle sert à la décompression des toilettes, à la bonne circulation d'air et évite ainsi les odeurs dans le logement.*
- *Ventilation d'extraction : elle permet d'évacuer les gaz de fermentation générés par la fosse. Elle doit être située face aux vents dominants, à plus d'un mètre de la ventilation primaire et être prolongée de 40cm au-dessus du faitage. Elle doit être munie d'un extracteur (statique, éolien, électrique...)*

F) LE TRAITEMENT

Objectif : épurer les eaux prétraitées avant rejet vers le milieu naturel.

Que faire ?	Qui le fait ?	Quand le faire ?
Vérifier le bon écoulement dans le regard de répartition (1 ^{er} regard) Le nettoyer si nécessaire. (retirer les éléments encombrants : ne pas mettre d'eau)	Moi-même	Tous les ans
Nettoyer à haute pression les tuyaux d'épandage	Un Professionnel ou moi-même	Quand nécessaire : départ de matière dans les épandrais
Vérifier l'absence d'eau et de matière dans le regard de bouclage	Moi-même	Tous les ans
Vérifier l'absence de matière dans le regard collectant les eaux traitées	Moi-même	Tous les ans

Remarques : *Les regards de la phase de traitement doivent rester accessibles, cependant je peux les agrémenter avec des éléments décoratifs légers.*

Je vérifie l'état général des regards (casse, fissures, déformation..)

Je vérifie l'état de l'exutoire, du dispositif anti rongeur ou de clapet anti retour le cas échéant.

G) LE POSTE DE RELEVAGE

Objectif : Assurer le relevage des eaux brutes prétraitées ou traitées

Que faire ?	Qui le fait ?	Quand le faire ?
Vérifier le fonctionnement en ajoutant de l'eau ou en relevant manuellement le flotteur pour déclencher une chasse d'eau	Moi-même	2 fois par an
Vidange complète du poste avec nettoyage des parois du flotteur (élimination des dépôts et des graisses)	Moi-même ou une personne agréée.	Une fois par an au minimum Périodicité à adapter à l'usage (se référer à la notice)

Remarques : *il existe différents types de pompes en fonction des effluents :*

- Pompes pour eaux brutes : avant la fosse
- Pompes pour eaux chargées : entre le prétraitement et le traitement
- Pompes pour eaux claires : après le traitement

Une ventilation indépendante peut être nécessaire selon le poste (se référer à la notice du fabricant)

Une mise en eau claire est conseillée avant un arrêt prolongé de plusieurs semaines.

Les coudes à 90° sont interdits.

H) ENTRETIEN DES FILIERES COMPACTES OU MICRO STATION

Se référer à la notice du fournisseur

Un contrat de maintenance vous sera demandé par le SPANC

Le particulier doit fournir le contrat de maintenance au SPANC.

Vidange : en fonction du taux de remplissage du compartiment d'accumulation des matières de vidanges

50% du volume utile pour une filière compacte

30% du volume utile pour une filière type microstation.

ANNEXE 2

DYSFONCTIONNEMENTS

COMMENT EXPLIQUER LES EVENTUELS DYSFONCTIONNEMENTS ?

PROBLEMES	CAUSES POSSIBLES
Odeurs récurrentes	
Dans le logement	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de siphon au niveau des équipements domestiques - Evaporation de l'eau des siphons - Absence de ventilation primaire et/ou secondaire - Mauvaise étanchéité au niveau des siphons ou des ventilations
Au niveau du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de ventilation primaire sur la descente des WC) - Mauvaise implantation ou conception de la ventilation secondaire - Diamètre de ventilation insuffisant - Canalisation de ventilation obstruée - Orifice de ventilation ne débouchant pas au-dessus de la toiture - Extracteur absent ou inadapté - Mauvaise étanchéité des raccords ou des tampons de visite
Dégradation des ouvrages	
Traces de corrosion sur les ouvrages en béton ou déformation des ouvrages PE	<ul style="list-style-type: none"> - Absence ou mauvaise réalisation des ventilations
Déformation ou fissures	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvais remblaiement - Ecrasement par le stationnement, la circulation ou le stockage de charges lourdes - Oubli de mise en eau après la vidange - Altération due aux intempéries extérieures (gèle, changement de température...)
Problèmes d'écoulement ou de colmatage	
Colmatage des canalisations	<ul style="list-style-type: none"> - Obturation par un corps étranger ou dépôt de graisse - Pente insuffisantes ou contre-pente des canalisations - Sous-dimensionnement des canalisations - Intrusions de racines
Préfiltre colmaté	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyages trop espacés - Mauvais fonctionnement ou défaut d'entretien du prétraitement - Sous dimensionnement des ouvrages de prétraitement
Engorgement du bac dégraisseur ou de la fosse	<ul style="list-style-type: none"> - Vidanges trop espacées - Sous-dimensionnement des ouvrages
Dépôts de matières dans le regard de répartition au niveau du dispositif de traitement	<ul style="list-style-type: none"> - Vidanges trop espacées - Sous-dimensionnement de la fosse toutes eaux - Réseau pluvial raccordé au réseau d'évacuation des eaux usées - Mauvais entretien du préfiltre
Engorgement du regard de bouclage	<ul style="list-style-type: none"> - Système de traitement colmaté